



Monsieur
Daniel Koch, Dr.med. MPH
Delegierter BAG COVID-19
Eidg. Departement des Innern EDI
Bundesamt für Gesundheit BAG
Abt. übertragbare Krankheiten
Schwarzenburgstrasse 157
3003 Bern

daniel.koch@bag.admin.ch
vorab per Email

Berne, le 7 avril 2020

«smart restart»: Prise de position et remarques de la sociétés suisse des médecins-dentistes SSO

Monsieur,

Depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance 2 COVID-19, la société suisse des médecins-dentistes SSO a tout mis en œuvre pour s'assurer que ses membres et tous les médecins-dentistes de Suisse appliquent à la lettre les mesures drastiques imposées par le Conseil fédéral. Ces mesures étaient absolument justifiées et ont montré leur efficacité, mais elles ont également conduit à une paralysie totale du système de santé bucco-dentaire dans notre pays.

Même si une maladie du système de la mastication n'est pas létale dans la grande majorité des cas, la santé de la bouche des patients fait partie intégrante de leur santé en général. La plupart de ces maladies ne peuvent pas être guéries mais soignées, ce qui implique que, chaque jour qui passe entraîne une aggravation de la pathologie, donc de l'état de santé général du patient. Plus grave encore, nous savons que les maladies du système masticoire sont des facteurs aggravants pour plusieurs maladies systémiques dont entre autres le diabète. Le 19 avril 2020, cela fera plus d'un mois que plus aucun soin dentaire autre qu'une urgence absolue (accident ou forte douleur) n'est prodigué. **Si cette situation devait perdurer, les conséquences pour la population seraient désastreuses.** Tous les efforts fournis ces dernières décennies et qui ont permis de réduire l'incidence de la carie de 80 à 90% seraient réduits à néant. Des pathologies qui auraient pu être soignées au moyen de soins simples et peu invasifs nécessiteront des traitements considérablement plus invasifs et onéreux. D'autre part, il faudra des mois pour rattraper le temps perdu et pour prodiguer tous les soins en attente. **Un prolongement de l'interdiction de prodiguer des soins telle qu'elle est en vigueur actuellement conduirait à une dégradation inacceptable de la santé de la population.**

Je me dois d'attirer votre attention sur un autre aspect des restrictions imposées aux médecins-dentistes. L'interdiction de pratiquer des soins non urgents a entraîné une réduction de l'activité dans les cabinets de l'ordre de 95 à 100%. Je ne m'attarderai pas sur le fait que

les médecins-dentistes, pour la plupart indépendants, passent entre les mailles du filet en ce qui concerne les indemnisations pour perte de gain et le montant dérisoire proposé, nous avons fait part de ce fait directement aux Conseillers fédéraux concernés. Je me contenterai de vous faire part de la situation catastrophique dans laquelle se retrouvent les cabinets dentaires actuellement. Les charges d'exploitation mensuelles d'un cabinet comprenant un seul médecin-dentiste s'élèvent à environ 25'000 francs, frais de personnel non compris (ce montant a été agréé par les assureurs sociaux fédéraux). Il est inconcevable qu'en raison d'une interdiction de pratiquer imposée par les autorités fédérales, un praticien doive continuer à non seulement renoncer à tout revenu mais de surcroît assumer les charges de son entreprise sans aucune compensation de la part de l'Etat. Les prêts cautionnés par la Confédération permettent certes d'assurer les liquidités dans l'immédiat mais les pertes ne seront pas compensées et l'avenir économique de nombreux cabinets est réellement compromis.

Afin de limiter autant que possible les conséquences aussi bien sanitaires qu'économiques liées aux mesures imposées par le Conseil fédéral, celles-ci doivent impérativement être allégées dans le sens d'un « smart restart ». Les exigences en matière d'hygiène sont très strictes dans un cabinet dentaire, bien plus strictes que dans la plupart des lieux publics. Elles permettent avec certitude d'assurer la protection des patients. Les soins prodigués aux patients en bonne santé ne posent par conséquent aucun problème aux yeux de la SSO. Les patients à risque par contre devraient continuer à rester chez eux pour leur propre bien. Dans le cas où **un groupe de travail** du gouvernement devait se pencher sur les conditions d'une reprise progressive des activités, plus particulièrement dans le domaine de la médecine et de la médecine-dentaire, je considère la participation d'un représentant de notre profession dans ce groupe de travail comme opportune voire indispensable. **En effet, nous pourrions ainsi ensemble élaborer la meilleure solution pour assurer la protection de la population et assurer la couverture en soins de base élémentaires.** En tant que praticien expérimenté et président de la société suisse des médecins-dentistes SSO, je me tiens à disposition pour toute forme de collaboration.

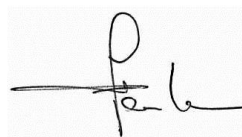
Il est évident et de nombreuses études le prouvent, les médecins-dentistes et leur personnel font partie des professionnels qui sont le plus fortement exposés au risque de contamination. Jusqu'à ce jour, à part dans de très rares cantons, ils n'ont pas accès aux moyens de protection individuelle essentiels, comme par exemple les masques FFP2 ou FFP3 et les blouses de protection. **Je vous demande de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour nous assurer l'accès à ces moyens élémentaires.**

Il va de soi que nous souhaitons continuer à tout mettre en œuvre pour soutenir l'effort collectif afin d'enrayer la pandémie de COVID-19. **Néanmoins, nous vous prions instamment de tenir compte de ce qui précède lors de vos décisions à venir concernant les mesures imposées après le 19 avril 2020.**

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma très haute considération.

SOCIETE SUISSE DES MEDECINS-
DENTISTES SSO

Le président :



Jean-Philippe Haesler, Dr méd. dent.

Copie par e-mail à:

- Monsieur Pascal Strupler, Directeur OFSP (pascal.strupler@bag.admin.ch);
- Me Simon Gassmann, avocat, secrétaire général de la société suisse des médecins-dentistes SSO (simon.gassmann@sso.ch)